



Thiré le 18 novembre 2014
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 25 novembre 2014
A 20h30

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 28 octobre 2014 ;
- Devis de réparation du mur écroulé du locatif du 30 rue de la Mairie ;
- Modification du loyer le temps des travaux pour le locatif 30 rue de la Mairie ;
- Validation consultation diagnostics maison à vendre ;
- Nouvelle consultation d'une partie des contrats d'assurance ;
- Convention pour le groupement de commande pour l'achat de panneaux de signalisation.
- Création d'un poste d'agent non titulaire non permanent pour le recensement de la population ;
- Contrat d'entretien du piano de la cuisine, suite à visite de sécurité ;
- Devis pour le remplacement du compresseur du chauffage de la petite salle de réunion ;
- Achat de guirlandes pour Noël ;
- Questions Diverses.

La Maire,
Catherine DENFERD



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 25 novembre 2014

Le vingt-cinq novembre deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 18 novembre 2014

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG GRATON Patricia, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie ; Messieurs CHARRIER Loïc, FAIVRE Bruno, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique, FORGERIT Fred, JOLLY Guillaume.

Excusés : Madame MENANTEAU Isabelle, Messieurs CERISIÉ Rémy, COLIN Guillaume,

Madame MENANTEAU Isabelle a donné pouvoir à Madame BARBESANT Nadège
Monsieur CERISIÉ Rémy a donné pouvoir à Madame DENFERD Catherine

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur JOLLY Guillaume.

Le compte - rendu du 28 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Objet 71 : Devis de réparation du mur écroulé du locatif 30 rue de la mairie.

Madame le Maire explique que le samedi 15 novembre, le mur porteur du locatif 30 rue de la Mairie s'est écroulé suite aux fortes pluies. Le jour même, le site a été sécurisé par l'entreprise YLEAU. Les maçons ont dû installer des étais pour soutenir la charpente. Pour cela, des trous ont été réalisés dans le plafond de la chambre située près du mur.

Suite à la visite de l'expert mandaté par notre assurance, le 18 novembre, des devis de réparation ont été demandés :

Un devis de réparation et de peinture du plafond par l'entreprise MENANTEAU.

Un devis de reconstruction du mur par l'entreprise YLEAU.

Ces devis ont été demandés dans l'urgence de la situation.

Le devis de maçonnerie est découpé en deux phases :

- une phase de reconstruction du mur, objet de notre déclaration de sinistre,
- une phase de raccordement du reste du crépis de la façade, conseillé par l'expert mais non pris en charge par l'assurance.

Madame le Maire propose, en attendant la décision de l'expert mandaté par l'assurance SMACL :

1. de commander les travaux de maçonnerie de la première phase dès début décembre 2014 pour un montant de 9 250,82 €TTC
2. de réaliser la deuxième phase de maçonnerie en décembre 2014 sous réserve de la prise en charge financière de la première phase par l'assurance, d'un montant de 5 586,17 €TTC
3. de réparer le plafond de la chambre dès décembre 2014, d'un montant de 521.80 €TTC

En cas de réponse défavorable de l'assurance, la deuxième phase de maçonnerie sera réalisée sur le budget 2015 après le départ des locataires actuels, prévu début février.

Après avoir étudié les devis, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer les devis selon les modalités et tarifs énoncés ci-dessus.

Objet 72 : Modification du loyer du 30 rue de la Mairie.

Suite au sinistre du locatif communal du 15 novembre dernier, et en dédommagement du préjudice subi par les locataires, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- l'émission d'un titre de loyer pour la période du 1^{er} au 14 novembre 2014.
- ne pas émettre de titre de loyer à partir du 15 novembre, jusqu'à la fin des travaux de reprise du mur écroulé, correspondant à la première phase de travaux de maçonnerie évoquée dans la délibération précédente.
- Les titres de loyer reprendront dès que les locataires retrouveront l'usage des pièces condamnées suite au sinistre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide la proposition de Madame le Maire.

Objet 73 : Diagnostic Immobilier pour vente : validation des devis.

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 21 juillet 2014, a voté la mise en vente du locatif communal situé 30 rue de la Mairie.

La mairie a consulté trois entreprises afin de réaliser des devis pour les différents diagnostics immobiliers obligatoires lors d'une vente de maison d'habitation.

Après avoir étudié les devis, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer l'offre de l'entreprise ARLIANE pour un montant de 370 €TTC.

Objet 74 : Consultation des contrats d'assurances : délibération annule et remplace la délibération 67 du 28 octobre 2014.

Le 28 octobre dernier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, a validé l'offre de l'assurance SMACL pour un montant de 3 731, 54 €TTC sans franchise.

Lors de la préparation de la signature des contrats, Madame le Maire s'est aperçue que le contrat « Dommage causé à autrui - défense » n'était pas inclus dans les devis présentés.

L'ensemble des devis a donc été renégocié auprès des deux assureurs consultés.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la nouvelle proposition de la SMACL incluant le contrat manquant.

A compter du 1^{er} janvier 2015, pour l'ensemble des contrats (hors tondeuse et tracteur), la cotisation annuelle sera d'un montant de 3 850. 49 €TTC, sans application de franchise.

Objet 75 : Convention de groupement de commande pour la fourniture de signalétiques de voirie.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la réflexion entre différentes communes du canton en matière d'achat groupé au sujet de la fourniture de signalétiques de voirie. Cette démarche s'inscrit dans la logique de mutualisation, préoccupation grandissante des collectivités en raison des contraintes budgétaires et revêt la forme d'un groupement de commandes.

Le groupement de commandes permet à plusieurs personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Modalités de mise en œuvre :

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées.

Cette dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant au choix d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement.

Après concertation avec les membres du futur groupement, il est proposé d'opter pour le fonctionnement suivant :

1. L'autonomie des membres du groupement, où chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

2. Une Commission d'appel d'offres composée d'un membre de chaque commune adhérente du groupement.

Vu l'article 8 du code des marchés publics, relatif au groupement de commandes (regroupement dans l'espace),
Vu la circulaire du 29 décembre 2009, portant manuel d'application du CMP,
Conformément à la volonté de massifier la commande, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention constitutive pour l'achat de fourniture de signalétiques de voirie.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de signalétiques de voirie et autorise le Maire à la signer,
- Approuve la désignation de la commune de Sainte-Hermine en qualité de coordonnateur du groupement,
- Désigne Madame le Maire en qualité de représentante de la commune au sein de la CAO.
- Prend acte de l'inscription au BP des crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.

Objet 76 : Création d'un poste d'agent non titulaire et non permanent pour le recensement de la population.

Afin de nommer définitivement Madame DRUET Sylvie en qualité d'agent recenseur, il est nécessaire de créer un poste temporaire d'agent non titulaire, rémunéré au prorata du nombre d'imprimés qu'elle aura collectés, selon les modalités définies par le conseil municipal.

Madame le maire rappelle que l'enveloppe INSEE pour le recensement est 1 305 euro sur la base de 1.72 euro par habitant, 1.13 euro par logement. L'agent sera soumis pour sa protection sociale à la réglementation du régime général de la sécurité sociale et pour la retraite complémentaire à l'IRCAN TEC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ autorise Madame le Maire à créer un poste temporaire d'agent non titulaire couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 28 février 2015 ;
- ✓ modifie le tableau des effectifs communaux comme suit :

	Titulaire	Non Titulaire	Non Titulaire Non permanent
Filière Administrative	1		1
Filière Technique	2	3	

Objet 77 : Validation d'un contrat d'entretien pour le piano de cuisson de la salle socio-culturelle.

Suite à la visite de la commission de sécurité de la Préfecture, il s'avère que la commune est en infraction pour défaut de contrat d'entretien pour le piano de cuisine de la salle socio-culturelle. D'autre part, le tuyau d'arrivée de gaz est périmé et le détendeur (vanne) doit être fixé au mur.

Suite à la consultation auprès de deux entreprises de maintenance, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'offre de la société ERCO pour l'entretien du piano de cuisson de la salle, pour un total de 159.60 € TTC annuel.

Objet 78 : Remplacement du compresseur du climatiseur de la petite salle de réunion.

Le compresseur du climatiseur est hors service, il faut le remplacer.

L'entreprise COSAV détentrice du contrat de maintenance propose un devis de remplacement pour un montant TTC de 1 508,71 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'offre de 1 508,71 € de l'entreprise COSAV pour la réalisation du changement de compresseur.

Objet 79 : Achat de guirlandes pour Noël.

Madame le Maire soumet à l'assemblée, un nouveau devis de la société MEFRAN pour l'achat des illuminations de Noël, d'un montant total de 390,00 € TTC.

Ce devis concerne l'achat de :

- ✓ 5 guirlandes de 10m raccordables de couleur blanc pur,
- ✓ 2 guirlandes de 25m clignotantes de couleur blanc chaud.

L'installation se fera en entente avec les mairies de Saint-Aubin la Plaine, Saint-Etienne de Brillouet, Saint Jean de Beugné, qui gracieusement mettront à disposition une nacelle louée, conduite par l'agent communal de Saint-Aubin la Plaine, habilité CACES.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis de la société MEFRAN pour un montant total de 390.00 € TTC.

Questions Diverses :

Sinistre du locatif 30 rue de la Mairie :

Trois conseillers demandent la raison pour laquelle plusieurs devis n'ont pas été réalisés concernant la réparation du mur écroulé du locatif 30 rue de la Mairie. Considérant que les travaux sont proposés en deux phases, l'une urgente et immédiate, l'autre pouvant se réaliser plus tard, ils se posent la question de l'opportunité d'une consultation pour le raccord du crépi et la sécurisation de l'autre partie de la maison en février 2015.

Madame le Maire, explique que le mur s'est écroulé un samedi matin par temps de pluie.

De plus :

1. Il y avait urgence à intervenir pour éviter la mise en danger des locataires, et mettre la maison hors d'eau afin de limiter les dégâts. Monsieur YLEAU, appelé dès la constatation du sinistre a répondu présent dès 14h00.
2. Monsieur YLEAU s'est déplacé sur la demande de l'expert le jour de l'expertise afin d'expliquer sa mise en sécurité du site. L'expert lui a alors demandé un devis de réparation.
3. Monsieur YLEAU a réalisé un devis pour l'assurance qui ne concerne que la partie écroulée. Madame le Maire et son adjointe, Madame BARBESANT, sur avis de l'expert, ont estimé que la vente de la maison serait compromise si seulement la moitié du crépis de cette façade était revue. Un devis complémentaire a donc été demandé à Monsieur YLEAU. Il paraît difficile d'attribuer la phase urgente à un artisan, et attribuer l'autre à une autre entreprise.
4. Enfin, si l'assurance prend en charge la partie sinistre, l'entreprise YLEAU peut réaliser la deuxième partie aussitôt la première réalisée afin d'éviter une démarcation dans le ton du crépis et respecter l'homogénéité de la façade.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne le devis de Monsieur MENANTEAU Franck, la partie urgente (le rebouchage des trous) se fera en décembre, le plafond sera repeint sous condition de prise en charge de l'assurance.

Diagnostic Immobilier du 30 rue de la Mairie.

Madame le Maire précise qu'il serait mieux de réaliser le diagnostic en janvier 2015, une fois que les travaux de réparation seront réalisés.

Travaux de Voirie.

Monsieur CHARRIER Loïc fait le point sur les travaux de voirie. La réception des travaux a eu lieu le vendredi 21 novembre en présence de Monsieur FORTIN, représentant l'entreprise EIFFAGE, Monsieur CHARRIER et Madame DENFERD. Les travaux ont été réceptionnés sans réserve. Le budget de 26 454.00 € TTC est respecté, malgré le rajout d'un avenant pour la création d'un puisard nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales de la rue du Braud.

Monsieur GAUTIER demande s'il est prévu l'installation d'un panneau de signalisation annonçant le Stop rue de la Mairie.

Monsieur CHARRIER précise qu'effectivement un panneau de signalisation d'indication de stop est prévu dans le groupement d'achat des panneaux de signalisation. Il sera implanté sur le même mat que le panneau « Attention Ecole ».

Monsieur FORGERIT souhaite qu'un signallement soit réalisé auprès de l'Agence Routière, afin qu'un panneau « Cédez le passage » soit implanté chemin de la Terserie, de part et d'autre de la RD 10. Il serait également souhaitable de peindre les chicanes de couleur blanche afin de les rendre plus visibles. Madame le Maire en informera l'Agence Routière.

Demande du Foyer des Jeunes.

L'association des jeunes souhaite l'installation d'une parabole afin de recevoir les chaînes de la TNT dans leur local.

Madame le Maire propose de contacter l'entreprise Média Service afin qu'elle réalise un devis pour une parabole pouvant desservir à la fois, les locatifs, le foyer des jeunes et la salle socio-culturelle. Les frais seraient répartis au prorata entre la commune et le foyer des jeunes. Le conseil autorise Madame le Maire à réaliser la consultation.

Diagnostic sécurité réalisé par l'Adjudant PIERRE des services de la Préfecture.

L'adjudant PIERRE a remis son rapport et ses préconisations de mise en sécurité des locaux communaux, il sera envoyé par email à chaque conseiller. Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle attendait ces préconisations pour lancer la consultation d'entreprises pour le remplacement des portes d'entrée de la mairie et de la salle du conseil, objet de la déclaration de sinistre du 05 Aout faisant l'objet d'une prise en charge par notre assurance. D'autre part, d'autres devis seront établis en fonction des préconisations de sécurisation émises par l'adjudant PIERRE.

Visite de contrôle périodique de la salle socio-culturelle, du Foyer des Jeunes et de l'école par les services de sécurité de la Sous-Préfecture.

La visite a eu lieu le 7 novembre 2014, en présence des pompiers, de la gendarmerie, des services de la Sous-Préfecture et de Monsieur CHARRIER.

Un avis favorable a été rendu malgré quelques points déjà signalés il y a 4 ans et non corrigés.

La commission exige une mise aux normes avec :

- l'achat d'un extincteur dans le local chaufferie de l'école,
- la passation d'un contrat de maintenance pour le piano de cuisson de la cuisine,
- le changement du tuyau d'arrivée du gaz et la fixation du détendeur au mur,
- l'inscription des agents communaux à la formation du maniement des extincteurs.

Demande de stationnement pour un commerce itinérant.

Madame BOUDET Sylvie de La Jaudonnière, coiffeuse itinérante, demande l'autorisation de stationnement de son salon-camping-car, une fois par semaine dans la commune. Son salon est autonome en matière d'énergie.

Le conseil municipal autorise Madame BOUDET Sylvie à s'installer une fois par semaine sur la place du Monument aux Morts. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

De plus, Madame le Maire propose que l'information soit relayée dans le prochain bulletin municipal, ainsi que les passages des différents commerces itinérants sur la commune.

Téléthon :

La préparation est en cours, des flyers annonçant seront édités par la mairie et distribués par l'association des jeunes lors de leur ramassage du tri sélectif, le samedi 29 novembre.

Les jeunes vont également procéder à la vente de tickets de tombola et de « bon pour décoration » au profit du téléthon.

Le fléchage du parcours de la marche sera réalisé le vendredi 5 décembre en après-midi. L'installation de la salle aura lieu le samedi 6 décembre à 10h30.

L'association culture et patrimoine installera une partie de l'exposition photo pour le week-end du 6 et 7 décembre 2014 dans la salle socio-culturelle.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

A cette occasion, un sapin sera acheté et installé à l'entrée de la salle. Il restera en place durant toute la période des fêtes de fin d'année.

Goûter des Aînés :

Les tables seront installées le dimanche matin à 10h30. L'ensemble du conseil est convié à l'installation.

Rappel des dates de réunions des Syndicats.

Le 2 décembre 2014 à 9h30 à Luçon, réunion SyDEV, présence souhaitée de Mrs CERISIÉ et FORGERIT.

Le 15 décembre 2014 à 10h00 à Saint-Vincent sur Graon, réunion du SIAEP, présence souhaitée de Mrs FAIVRE et GAUTREAU.

Autres dates importantes à prévoir.

Les 22 et 29 mars 2015 : Elections Cantonales

Courant décembre 2015 : Elections Régionales.

La prochaine réunion de conseil municipal est programmée le mardi 16 décembre 2014 à 19h00. Elle sera suivie à 20h30 d'un moment de convivialité avec l'ensemble du personnel communal.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>